

OBJET

**GRAND PROJET DE RENOVATION URBAINE
AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS
TRANSFERT DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le Boulevard Monseigneur Mondon est situé à proximité du quartier des Camélias, entre la Providence et la Trinité. Le quartier résidentiel Camélia 1, situé de part et d'autre de ce boulevard, a été construit dans les années 60. Du fait de la proximité du centre ville et du Boulevard Sud, la situation stratégique de ce quartier s'est renforcée. La réorganisation complète des espaces de vies, du logement et des réseaux s'est avérée indispensable.

En novembre 2004, la SIDR a mené des études pré opérationnelles portant sur la recomposition urbaine des franges du Boulevard Mondon, intervenant dans le cadre du GPV secteur Camélia-Mondon.

En septembre 2006, une actualisation du dossier APS a été réalisée sur cette base.

En août 2007, la ville, coordinateur du groupement (Commune de Saint Denis- CINOR) a contractualisé un mandat de travaux avec la SIDR concernant l'Aménagement des voies d'accès et des espaces publics du secteur Mondon.

Le marché de Maîtrise d'œuvre signé le 14 septembre 2007, entre le groupement (Commune de Saint Denis- CINOR) et du groupement B2I/ PINGAT Ingénierie/ Yann CIRET Paysagiste, doit être transféré sous la maîtrise d'Ouvrage déléguée de la SIDR dans le cadre de son Mandat de Travaux.

La SIDR, mandataire, agissant au nom et pour le compte de la collectivité, demande à ce que la collectivité se positionne sur le transfert de marché en question.

Un avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre viendra entériner le transfert du marché (Annexe : Projet d'avenant).

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le principe du transfert du contrat de maîtrise d'œuvre entre la VILLE et la SIDR, mandataire en assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des voiries et réseaux divers du boulevard MONDON et abords, pour le compte du groupement de commande CINOR-VILLE ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DÉPUTÉ/MAIRE

Paul VICTORIA

OBJET

**GRAND PROJET DE RENOVATION URBAINE
AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS
TRANSFERT DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la précédente Délibération n° 06/6-22 du Conseil Municipal en séance du 4 décembre 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-22 représenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe du transfert du contrat de maîtrise d'œuvre entre la VILLE et la SIDR, mandataire en assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des voiries et réseaux divers du boulevard MONDON et abords, pour le compte du groupement de commande CINOR-VILLE.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Paul Victoria
Géné-Paul VICTORIA



MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS

SAINT-DENIS

AVENANT N°1

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/12/2007
En annexe à la Délibération N° 0715-22

LE MAIRE



AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

ENTRE :

Le Maître d'Ouvrage :

Le Coordonnateur du groupement de commande CINOR/VILLE, constitué par délibération conjointe de la CINOR (DCM N° 2006/9-19 en date du 9 novembre 2006) et de la commune de Saint Denis (DCM N°2006/6 22 en date du 4 décembre 2006).

D'UNE PART,

ET:

Le Maître d'œuvre :

- B2I, Bureau d'Ingénierie Infrastructures, représenté par Gilles CLEMENT, SARL au capital social de 50 000 euros, située à Immeuble Azur Center- Route des Vernèdes 83 480 PUGET SUR ARGENS, Etablissement secondaire : ZAC Développement 2000, 16 rue Claude Chappe 97 420 LE PORT, mandataire
- PINGAT Ingénierie SAS, représenté par Jean Claude PINGAT, Président Directeur Général, 16 cours JB Langlet 57 123 REIMS Cedex.
- Yann CIRET Paysagiste, représenté par Yann CIRET, gérant, SARL située au 27 rue de l'Océan Indien 97 436 SAINT LEU ;

D'AUTRE PART,

Le présent avenant a pour objet la notification de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée au Maître d'œuvre.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le marché de Maîtrise d'œuvre signé le 14 septembre 2007, entre le groupement (Commune de Saint Denis- CINOR) et le groupement B2I/ PINGAT Ingénierie/ Yann CIRET Paysagiste, sera désormais piloté par la maîtrise d'Ouvrage déléguée de la SIDR dans le cadre de son Mandat de travaux en date du 27 août 2007.

Article 2 : Entrée en vigueur du présent avenant

Conformément à l'article 1 du marché de Maîtrise d'Oeuvre, la désignation de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée sera notifiée par Ordre de service.

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de notification par le groupement après retour du contrôle de légalité.

Article 3 : Le reste des articles du marché de Maîtrise d'œuvre demeure inchangé.

Fait en quatre exemplaires originaux dont deux pour chacune des parties,

à Saint Denis

, le

Pour le Mandataire SIDR,
Le directeur général
Philippe JOUANEN

Pour le groupement CINOR/VILLE,
Le coordonnateur
Le Maire ou son représentant
M. René Paul VICTORIA

Pour le groupement de Maîtrise d'œuvre
B2I/ PINGAT Ingénierie/ Yann CIRET Paysagiste